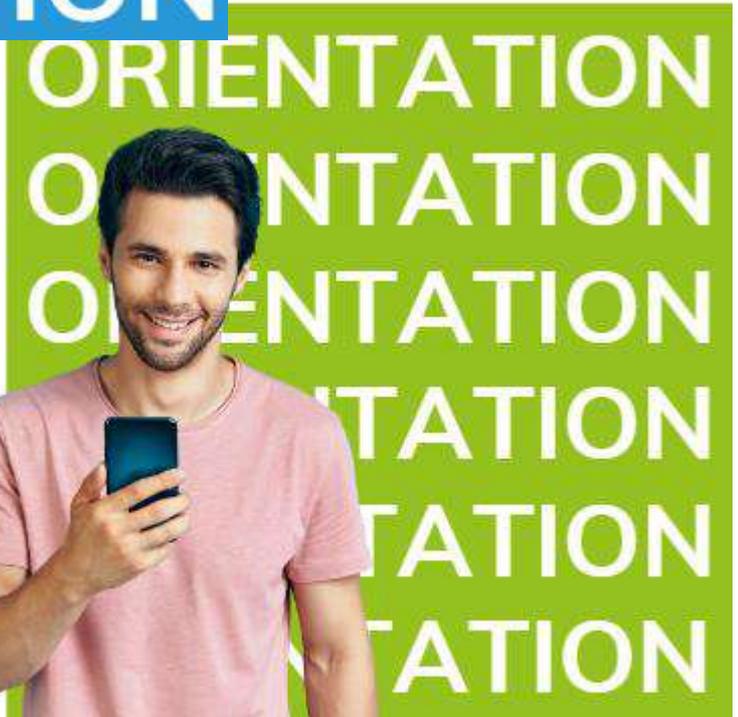
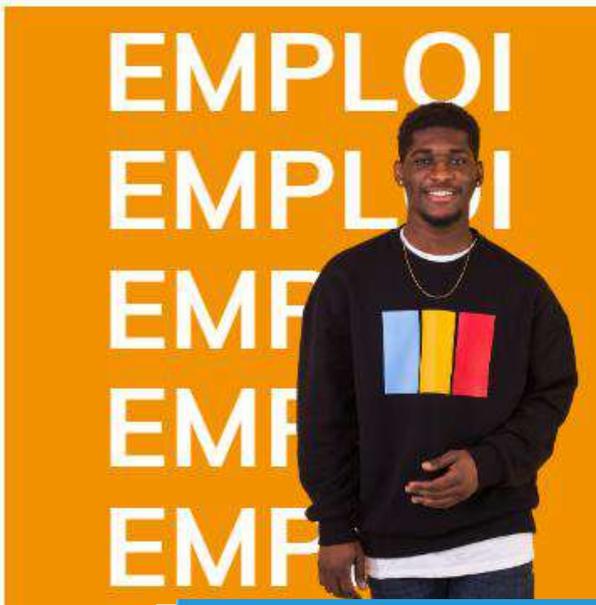


PROJET D'ADMINISTRATION DU G.I.P 2024 - 2028



SOMMAIRE

Introduction : Un projet d'administration pourquoi ?	7
L'origine des Missions Locales	9
Histoire de la Mission Locale de Troyes	9
A. Nos valeurs	11
B. Nos orientations stratégiques	12
C. Nos principes d'intervention	13
D. Notre offre de services (annexe 1)	14
E. Pour quels jeunes ?	15
F. La Mission Locale de Troyes	16
1. Sa Gouvernance.....	16
2. Son implantation.....	18
3. Son activité 2023	19
4. Son organisation 2024.....	20
5. Son organigramme 2024.....	21
6. Ses ressources humaines, répartition par âge et par type de contrat.....	22
7. Ses financements.....	23
G. Déclinaison des axes d'action et d'amélioration 2024 - 2028	25
- Axe 1. Développer la visibilité de la structure pour mieux mobiliser les jeunes et les partenaires	25
- Axe 2. Développer le réseau de partenaires et les actions sur les thématiques mobilité, santé, et logement	28
- Axe 3. Développer et pérenniser les partenariats et actions avec les acteurs économiques du territoire	30
Annexes	33

POURQUOI UN PROJET D'ADMINISTRATION ?

Un projet de structure pour une Mission Locale vise à définir clairement sa mission, ses objectifs, ses actions prioritaires et son rôle d'accompagnement des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle.

Pour qui : les jeunes, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le projet cible également les partenaires locaux, les entreprises, les institutions et tous les acteurs impliqués dans le processus d'accompagnement des jeunes.

Pourquoi : Pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en matière d'orientation, de formation, d'accès à l'emploi et de soutien social. L'objectif est d'offrir un accompagnement personnalisé visant à renforcer les compétences, favoriser le développement personnel et faciliter une intégration réussie dans la société.

Pour quoi faire : le projet de structure vise à créer un environnement propice à l'épanouissement des jeunes en mettant en place des programmes d'orientation professionnelle, des actions des formations adaptées, des partenariats avec les entreprises locales, et bien plus encore. Il a pour finalité de permettre aux jeunes de développer leur potentiel, de surmonter les obstacles et de s'insérer de manière durable dans la société.

En résumé, le projet de structure de la Mission Locale de Troyes définit le « qui » en identifiant le public cible, le « pourquoi » en déterminant les raisons et les besoins » et le « pour quoi faire » en décrivant les actions concrètes et les objectifs à atteindre pour accomplir sa mission.

L'ORIGINE DES MISSIONS LOCALES

Le rapport Schwartz, également connu sous le nom de "Rapport Schwartz sur la jeunesse", a profondément marqué l'histoire des Missions Locales en France. Commandé en 1981 par le gouvernement français et rédigé par le sociologue René Lenoir, ce rapport avait pour objectif d'analyser la situation des jeunes en France et de formuler des propositions pour améliorer leur insertion sociale et professionnelle.

Parmi les principales conclusions du rapport, il ressortait que les jeunes étaient confrontés à de nombreuses difficultés, notamment en termes de chômage, de précarité et d'accès à l'emploi. Pour y remédier, le rapport préconisait la création de structures dédiées à l'accompagnement des jeunes, les futures Missions Locales. Ces structures devaient proposer un ensemble de services pour aider les jeunes à trouver un emploi, à accéder à la formation, et à résoudre leurs problèmes sociaux.

Ainsi, le rapport Schwartz a jeté les bases du réseau des Missions Locales en France, en inspirant la loi de 1989 qui a officialisé leur création et leur mission d'accompagnement des jeunes. Depuis lors, les Missions Locales sont devenues des acteurs incontournables de l'insertion des jeunes en France, en offrant un soutien personnalisé et des solutions adaptées à leurs besoins.

Leurs missions de service public sont définies aux articles L.5314-1 à 4 du code du travail.

HISTOIRE DE LA MISSION LOCALE DE TROYES

Si les Missions Locales naissent officiellement de textes législatifs, elles émanent surtout d'une conceptualisation des liens entre la jeunesse et l'action publique.

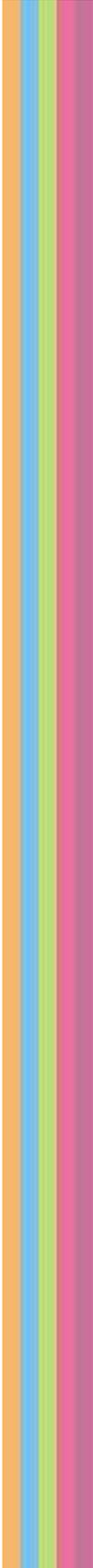
L'histoire de la Mission Locale de Troyes est une chronique d'engagement, d'adaptation et de succès dans l'accompagnement des jeunes de la région.

Les Origines

La Mission Locale de Troyes voit le jour dans les années 1980, dans un contexte où la jeunesse fait face à des défis croissants en matière d'insertion sociale et professionnelle. À l'époque, le chômage des jeunes est préoccupant, et de nombreux adolescents et jeunes adultes se retrouvent sans perspective d'avenir après avoir quitté l'école. Dans ce contexte, des acteurs locaux se mobilisent pour créer une structure dédiée à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie, en particulier la Ville de Troyes, sous le mandat de Robert Galley, alors Maire de Troyes, Député et Ministre de la Défense.

Les Premiers Pas

Les débuts de la Mission Locale de Troyes sont modestes, mais l'enthousiasme et la détermination de ses fondateurs sont palpables. Avec des locaux modestes et une équipe restreinte mais motivée, la Mission Locale se lance dans sa mission d'accompagnement des jeunes. Les premières actions consistent à mettre en place des permanences d'accueil, des ateliers de recherche d'emploi et des séances d'orientation professionnelle.



Expansion et Diversification des Services

Au fil des années, la Mission Locale de Troyes élargit son champ d'action et diversifie ses services pour mieux répondre aux besoins des jeunes. Elle développe des partenariats avec les entreprises locales, les centres de formation, les associations et les institutions publiques. Des programmes innovants voient le jour, comme des formations en alternance, des chantiers d'insertion, et des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Elle a accueilli des actions telles que :

- « Les Jardins de l'agglomération » : chantier d'insertion destiné aux jeunes éloignés de l'emploi,
- Les « ateliers de pédagogie personnalisée » : organisme de formation individualisée dispensant des cours de français, mathématiques, informatique, avec pour objectif la remise à niveau et le développement des compétences,
- Un service d'insertion sociale : une équipe dédiée aux problématiques et freins sociaux rencontrés par les jeunes de la structure, de la santé au logement.

Adaptation aux Évolutions Sociales et Technologiques

Dans les années 2000 et au-delà, la Mission Locale de Troyes s'adapte aux évolutions sociales et technologiques. Elle intègre les outils numériques dans son accompagnement, lançant des plateformes en ligne pour la recherche d'emploi et la formation à distance. Les conseillers de la Mission Locale se forment aux nouvelles technologies et aux méthodes d'accompagnement innovantes. La professionnalisation des équipes s'instaure, dans les exigences de recrutement, mais aussi par la formation professionnelle des conseillers déjà en poste.

Reconnaissance et Rayonnement

Au fil des années, la Mission Locale de Troyes gagne en reconnaissance pour son action en faveur de l'insertion des jeunes. Elle devient un acteur incontournable du territoire, collaborant étroitement avec les collectivités locales, les entreprises, les établissements de formation, et les associations. Son expertise est sollicitée dans l'élaboration des politiques jeunesse aux niveaux local et régional.

Au niveau national, les Missions Locales ancrent leur légitimité à travers la loi de 2005, posant l'accompagnement comme un droit en l'inscrivant dans le code du travail.

Aujourd'hui et Demain

Aujourd'hui, la Mission Locale de Troyes continue d'œuvrer avec détermination pour l'avenir des jeunes de la région. Elle s'engage à rester à l'écoute des besoins des jeunes, à innover dans ses pratiques, et à renforcer ses partenariats pour relever les défis de demain. Grâce à son histoire riche et à son engagement indéfectible, la Mission Locale de Troyes continue d'accompagner les jeunes vers la réussite professionnelle et personnelle, contribuant ainsi au dynamisme et au développement de son territoire.

Valeurs et Orientations

Forte de son expérience et de ses partenariats, la Mission Locale de Troyes construit son projet d'administration qui va la guider sur les cinq ans à venir, en s'appuyant sur des valeurs fédératrices.

A. Nos valeurs

La Mission Locale de Troyes s'engage fermement à incarner ses valeurs fondamentales :



Le respect en Mission Locale favorise un environnement inclusif et bienveillant qui soutient efficacement les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Respect des jeunes : il implique l'écoute attentive des besoins individuels, le traitement équitable et la reconnaissance de la diversité des parcours et des aspirations. Le respect s'exprime également par une approche non-jugeante, encourageant la confiance et l'estime de soi chez les jeunes accompagnés.

Respect des partenaires : il implique une communication transparente, une compréhension mutuelle des objectifs et un engagement à travailler ensemble de manière harmonieuse, auprès des divers partenaires tels que les entreprises et les acteurs locaux.

Respect des droits : La Mission Locale s'engage à respecter les droits fondamentaux des jeunes y compris leurs droits sociaux et professionnels. Cela inclut la vie privée, la confidentialité des informations et l'assurance d'un traitement équitable.



L'équité en Mission Locale est l'application des principes justes et impartiaux dans le traitement des jeunes, garantissant que chacun des jeunes ait un accès égal aux opportunités, aux services et aux ressources.

Accès Equitable : l'équité implique de s'assurer que tous les jeunes, quel que soit leur environnement socio-économique, leur origine, leur sexe, ou leurs capacités, aient un accès égal aux services offerts par la Mission Locale.

Traitement Equitable : les jeunes sont traités de manière juste et sans discrimination

Opportunités Egales : l'équité implique la création d'un environnement où tous les jeunes ont des chances égales de réussite.



C'est un pilier essentiel dans les relations entre la Mission Locale de Troyes, les jeunes, les partenaires. Elle permet d'établir des relations solides et productives avec les jeunes, les partenaires et les institutions, ce qui contribue à la réussite des actions entreprises pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de notre public.

Confiance des jeunes : les jeunes doivent avoir confiance en la Mission Locale en tant qu'entité qui les accompagnera de manière bienveillante et professionnelle dans leur parcours.

Confiance des partenaires et des institutions : les partenaires locaux, qu'il s'agisse d'entreprises ou de collectivités, doivent avoir confiance en la Mission Locale en tant que partenaire fiable.



Le progrès en Mission Locale se matérialise par l'avancement des jeunes vers leur réussite personnelle et professionnelle, ainsi que par l'évolution constante des pratiques et des services pour répondre aux besoins émergents de la jeunesse accompagnée.

Progrès Individuel des Jeunes : Le progrès se mesure par les réussites personnelles des jeunes, que ce soit en terme d'emploi, de formation, de développement de compétences ou d'amélioration du bien-être personnel.

Progrès de l'offre de service : le progrès se manifeste également par l'innovation continue des services proposés par la Mission Locale. Cela inclut l'adaptation des outils, de nouvelles technologies et par l'évolution du marché du travail.

Evaluation des progrès de la structure : Les indicateurs de réussite et de performance, fixés par les financeurs, tels que le taux de mise à l'emploi, le taux de mise en formation servent à évaluer le progrès global de la structure.



ADAPTABILITE

C'est la capacité de la Mission Locale à s'adapter constamment aux besoins changeants des jeunes et du territoire, mais aussi des politiques publiques. Cela implique un ajustement permanent de l'offre de service afin de répondre aux exigences du contexte.

Avec ses valeurs, la Mission Locale de Troyes souhaite s'engager sur des orientations stratégiques à long terme, en traduisant les politiques publiques en actions personnalisées.

B. Nos orientations stratégiques

Apporter à notre public un service de qualité et sur mesure par...

- Un accompagnement personnalisé.
- Une orientation professionnelle pertinente qui prend en compte les compétences, les aspirations et les défis propres du jeune.
- L'élaboration de parcours de formation adaptés qui répondent aux besoins du marché du travail et qui renforcent les compétences du jeune.
- Des opportunités d'accès à l'emploi en proposant des offres d'emplois ciblées.
- Des soutiens sociaux et psychologiques, des accès aux droits et aux aides, pour surmonter les obstacles personnels et institutionnels qui pourraient entraver un parcours d'insertion.

Apporter à nos partenaires un service de qualité et sur mesure par...

- Une offre de service dédiée aux entreprises.
- Le partage et la mobilisation de notre offre de services.
- Une présence sur les territoires urbains et ruraux, permettant de déployer des actions d'« aller vers ».
- Une expertise sur les jeunes de 16 à 25 ans, notre public cible.
- La participation active de la structure à l'ensemble des actions menées sur son territoire au profit de son public cible.
- La participation active de la structure aux réunions institutionnelles sur la mise en œuvre des politiques publiques.

Être connu et reconnu par les jeunes, les acteurs du territoire et les financeurs.

- Nous affirmer comme un acteur majeur du public jeune pour favoriser son insertion dans la société d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre de nos orientations, associée à nos valeurs, constitue la trame posant nos principes d'intervention au service de notre public et de nos partenaires. Ces principes trouvent leur fondement dans la Charte des Missions Locales de 1990 « Construire ensemble une place pour tous les jeunes », et dans le Protocole 2010 des Missions Locales.

C. Nos principes d'intervention

Les principes d'intervention de la structure se sont construits au fil du temps et des différentes politiques qui ont consolidé les actions du réseau.

Pour la Mission Locale de Troyes, ses principes sont les suivants :

1. **Approche Globale et Personnalisée** : Adopter une approche globale prenant en compte les besoins et les aspirations individuels de chaque jeune, en proposant un accompagnement personnalisé tout au long de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.
2. **Écoute Active et Bienveillance** : Favoriser une écoute active et bienveillante, en créant un climat de confiance et en respectant le rythme et les choix des jeunes, afin de mieux comprendre leurs difficultés et leurs besoins.
3. **Orientation et Information** : Fournir une information claire, complète et accessible sur les différentes opportunités d'emploi, de formation, et d'accompagnement social disponibles, ainsi que sur les droits et les démarches administratives.
4. **Accompagnement dans les Démarches** : Assister les jeunes dans leurs démarches administratives et dans la recherche d'emploi, en les aidant à rédiger leur CV, à préparer leurs entretiens d'embauche, et à accéder aux offres d'emploi et de formation.
5. **Développement des Compétences** : Proposer des actions de formation, d'orientation professionnelle, et de développement des compétences, visant à renforcer l'employabilité des jeunes et à favoriser leur insertion durable dans le marché du travail.
6. **Mobilisation des Ressources Locales** : Mobiliser les ressources locales, telles que les entreprises, les institutions publiques, les associations, et les organismes de formation, pour créer des opportunités d'emploi, de stage, et d'apprentissage pour les jeunes.
7. **Suivi et Évaluation** : Assurer un suivi régulier et une évaluation continue des actions menées, en mesurant leur impact sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, afin d'ajuster les interventions en fonction des besoins identifiés.
8. **Approche Collaborative** : Travailler en collaboration avec les différents acteurs locaux impliqués dans l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en favorisant les partenariats et la coordination des actions pour une meilleure efficacité et complémentarité des dispositifs.

Ces principes servent une offre de services variée pour une approche globale et pour des besoins au-delà de la formation, de l'emploi et de l'orientation.

Ainsi sur notre territoire, les jeunes ont des besoins essentiels à leur développement personnel, social et professionnel permettant d'accéder à l'autonomie.

- **Logement :**

Accès à un logement stable et sécurisé, adapté à leurs besoins et à leurs ressources financières, favorisant ainsi leur autonomie et leur bien-être.

- **Santé :**

Accès à des services de santé physique et mentale, comprenant des consultations médicales, des soins préventifs, des services de santé mentale et de soutien psychologique.

- **Relations Sociales :**

Opportunité de développement de relations sociales saines et significatives favorisant le soutien mutuel, l'échange d'idées et le sentiment d'appartenance.

- **Loisirs et Culture :**

Accès à des activités de loisirs et culturelles variées, permettant de développer leurs centres d'intérêt, de stimuler leur créativité et de favoriser leur épanouissement personnel.

- **Mobilité :**

Facilité de déplacement et d'accès aux transports en commun, aux infrastructures de mobilité douce, ainsi qu'aux services de location de véhicules, favorisant ainsi leur autonomie dans leurs déplacements.

- **L'accès aux droits :**

Accès à des informations juridiques et administratives claires et accessibles, ainsi qu'à un soutien pour résoudre les problèmes liés aux démarches administratives, aux litiges juridiques, ou aux droits sociaux.

- **Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :**

Maîtrise des outils numériques et accès à internet pour faciliter la communication, l'accès à l'information, la recherche d'emploi, la formation en ligne et le développement de compétences numériques.

- **Participation Citoyenne :**

Encouragement et soutien à leur engagement civique et social, leur permettant de participer à la vie de leur communauté, de défendre leurs droits et leurs intérêts, et de contribuer à des actions citoyennes et solidaires.

En répondant à ces besoins génériques, les jeunes peuvent mieux naviguer dans leur transition vers l'âge adulte, renforcer leur autonomie, leur bien-être et leur capacité à contribuer de manière positive à la société.

D. Notre offre de services

En lien avec nos missions, le public bénéficie d'un accompagnement individualisé sur le triptyque Projet Professionnel, Formation et Emploi. Notre offre de service est résolument tournée vers l'insertion professionnelle, mais, en complémentarité, elle s'est étoffée pour répondre au besoin d'insertion sociale de notre public.

Voir schéma d'accompagnement en annexe (p. 33)

E. Pour quels jeunes ?

Tous les jeunes, de 16 à 25 ans révolus, étant actuellement dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, habitant sur le territoire d'intervention de la Mission Locale de Troyes.

Des publics prioritaires au regard des politiques publiques peuvent être identifiés :

- ***Les jeunes de 16 à 18 ans***

L'accompagnement de ce public nécessite une approche spécifique avec les familles en prenant en compte les besoins, les attentes et les défis propres à ces jeunes de cette tranche d'âge, tout en favorisant leur développement personnel, professionnel et social, et requiert un travail en collaboration étroite avec l'Education Nationale et le Département, en particulier au titre de l'Obligation de Formation.

- ***Les jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training)***

Les jeunes NEET sont une catégorie spécifique de jeunes adultes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Ils représentent une population vulnérable, souvent confrontée à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Il convient pour ce public d'élaborer des parcours individualisés d'insertion professionnelle et sociale, en tenant compte de leurs aspirations et de leurs compétences, tout en intégrant des étapes progressives vers l'autonomie et l'emploi.

- ***Les Jeunes en situation de handicap***

Il s'agit de jeunes en situation de handicap, reconnus ou pas, avec ou sans orientation en milieu ordinaire et/ou protégé. Ce travail nécessite une étroite collaboration entre acteurs locaux.

- ***Les jeunes réfugiés et demandeurs d'asile***

Ces accompagnements requièrent une bonne connaissance des droits et obligations de ce public. Un accompagnement adapté permettant de travailler sur une intégration globale et de développer les compétences linguistiques des jeunes est mis en place avec les partenaires locaux.

- ***Les jeunes sous-mains de justice***

Aussi bien en milieu ouvert qu'en milieu fermé, cet accompagnement requiert des pratiques et postures adaptées ainsi qu'une forte collaboration avec les acteurs dédiés.

F. La Mission Locale de Troyes

1. Sa Gouvernance

Pourquoi un G.I.P. ?

Créée en 1982 sous la forme d'une P.A.I.O. (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation), la Mission Locale de Troyes se transforme le 13 Février 1984 en Association Loi de 1901.

Elle gardera ce statut associatif durant 32 années, jusqu'au 1^{er} janvier 2016, date à laquelle elle se transformera en G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public).

Depuis 2008, M. François BAROIN, Maire de Troyes et Président de la Communauté d'Agglomération, assurait la Présidence de droit de la Mission Locale, confiée par délégation à une Conseillère Municipale.

En 2015, M. François BAROIN a souhaité une application stricte de la Loi du 11 octobre 2013 sur la transparence de la vie publique.

Dans le même temps, un rapport de la Cour des Comptes a souligné l'intérêt du transfert des compétences de l'Etat en ce qui concerne les Missions Locales, avec la volonté d'éclaircir le rôle de chacun des financeurs au sein de la structure.

Ce contexte a donné lieu à la transformation de l'Association en « GIP Mission Locale de Troyes » au 01/01/2016.



Qu'est-ce qu'un G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public) ?

Un groupement d'intérêt public (GIP) est une structure qui regroupe plusieurs organismes (publics ou privés) pour collaborer sur des projets d'intérêt général.

L'objectif principal d'un GIP est de mettre en commun des moyens et des compétences pour réaliser des missions qui bénéficient à la société.

Contrairement à une association ou une entreprise, le GIP est souvent utilisé pour des projets spécifiques comme des recherches, des actions sociales ou des services publics.

Il a une personnalité juridique propre et peut recevoir des financements publics.

En résumé, un GIP permet de coordonner les efforts de différents acteurs pour atteindre des objectifs communs au service du public.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE : désignation des mandataires du GIP par leurs instances délibératives

COLLEGE N° 1 : COLLECTIVITES TERRITORIALES ET E.P.C.I.

13 MANDATAIRES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TROYES CHAMPAGNE METROPOLE : 7 mandataires

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Conseillère Communautaire, [Présidente du GIP](#)

M. Marc BRET, Conseiller Communautaire

M. Bruno GANTELET, Conseiller Communautaire, [Vice-Président du GIP](#)

Mme Virginie GUILLAUMET, Conseillère Communautaire

M. Olivier GIRARDIN, Conseiller Communautaire

M. Marc GIRARD, Conseiller Communautaire

M. Bruno HOUARD, Conseiller Communautaire

REGION GRAND-EST : 1 mandataire

Mme Annie DUCHENE, Conseillère Régionale

DEPARTEMENT DE L'AUBE : 1 mandataire

Mme Anne-Marie ZELTZ, Conseillère Départementale

COMMUNAUTES DE COMMUNES RURALES : 4 mandataires

M. Olivier JACQUINET, Président de la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne

M. Daniel DUCHANGE, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Othe

Mme Solange GAUDY, Présidente de la Communauté de Communes Arcis-Mailly-Ramerupt

M. Jean-Michel HUPFER, Président de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche,

représenté par **Mme Chantal MARQUAIS** ou **Mme Dominique FOUTRIER**

Membres du bureau

Présidente :

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE

Vice-Président :

M. Laurent POUILLAIN

Vice-Président :

M. Bruno GANTELET

COLLEGE N° 2 : L'ETAT ET SES SERVICES

2 MANDATAIRES

D.D.E.T.S.P.P. AUBE : 2 mandataires

Mme Armelle LEON, Directrice-Adjointe – Périmètre « Travail »

M. Francesco LUPOSELLA, Directeur-Adjoint – Périmètre « Protection des Populations, Cohésion Sociale, Emploi et Entreprises »

COLLEGE N° 3 : LES PARTENAIRES ECONOMIQUES ET SOCIAUX REPRESENTANT LES EMPLOYEURS ET LES SALARIES

3 MANDATAIRES

U.I.M.M. CHAMPAGNE-ARDENNE : 1 mandataire

M. Laurent POUILLAIN, [Vice-Président du GIP](#), représentant M. Nicolas GROSDIDIER, Président de l'UIMM CA

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND-EST : 1 mandataire

Mme Charlotte THYPHAIGNE, représentant **M. Christophe RICHARD**, Président de la CMA Grand-Est

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TROYES ET AUBE : 1 mandataire

M. Jean-Philippe CAVELIER (pour les CA) ou **M. Didier PAPAZ** (pour les AG)
représentant **M. Sylvain CONVERS**, Président de la C.C.I. Troyes et Aube

PARTENAIRE ASSOCIE

FRANCE TRAVAIL

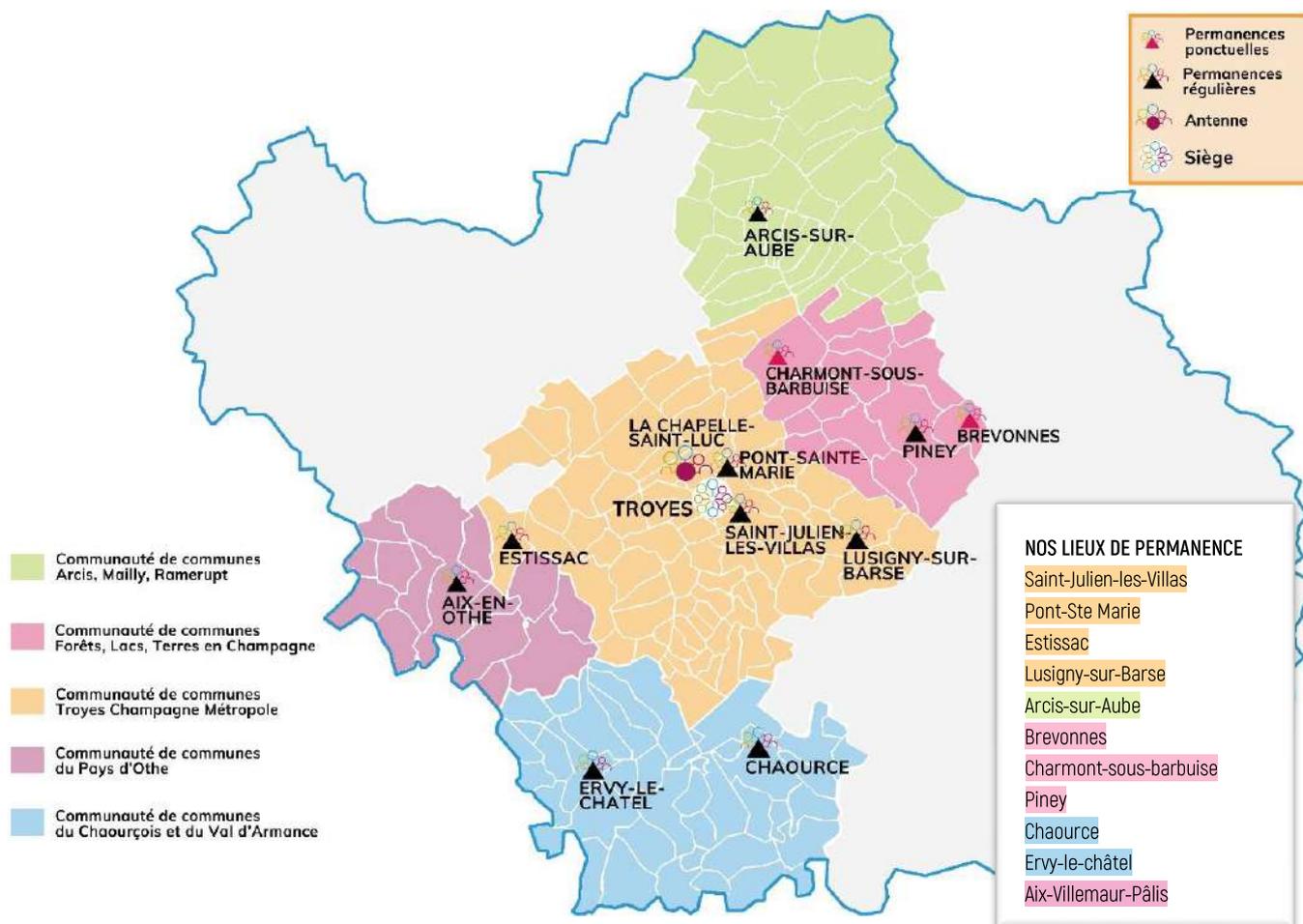
M. Philippe CARPENTIER, Directeur Territorial Aube Haute-Marne

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

PREFECTURE DE L'AUBE

M. Mathieu ORSI, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube

2. Son implantation



SIÈGE - TROYES



1 PL. Professeur Langevin
 10000 TROYES
 03.25.73.62.22
 mission.locale.troyes@wanadoo.fr

Horaires :

Lundi : 10h30 | 12h – 13h30 | 17h
 Mardi : 09h00 | 12h – 13h30 | 17h
 Mercredi : 09h00 | 12h – 13h30 | 17h
 Jeudi : 09h00 | 12h – 13h30 | 17h
 Vendredi : 09h00 | 12h – 13h30 | 16h

LA CHAPELLE SAINT LUC

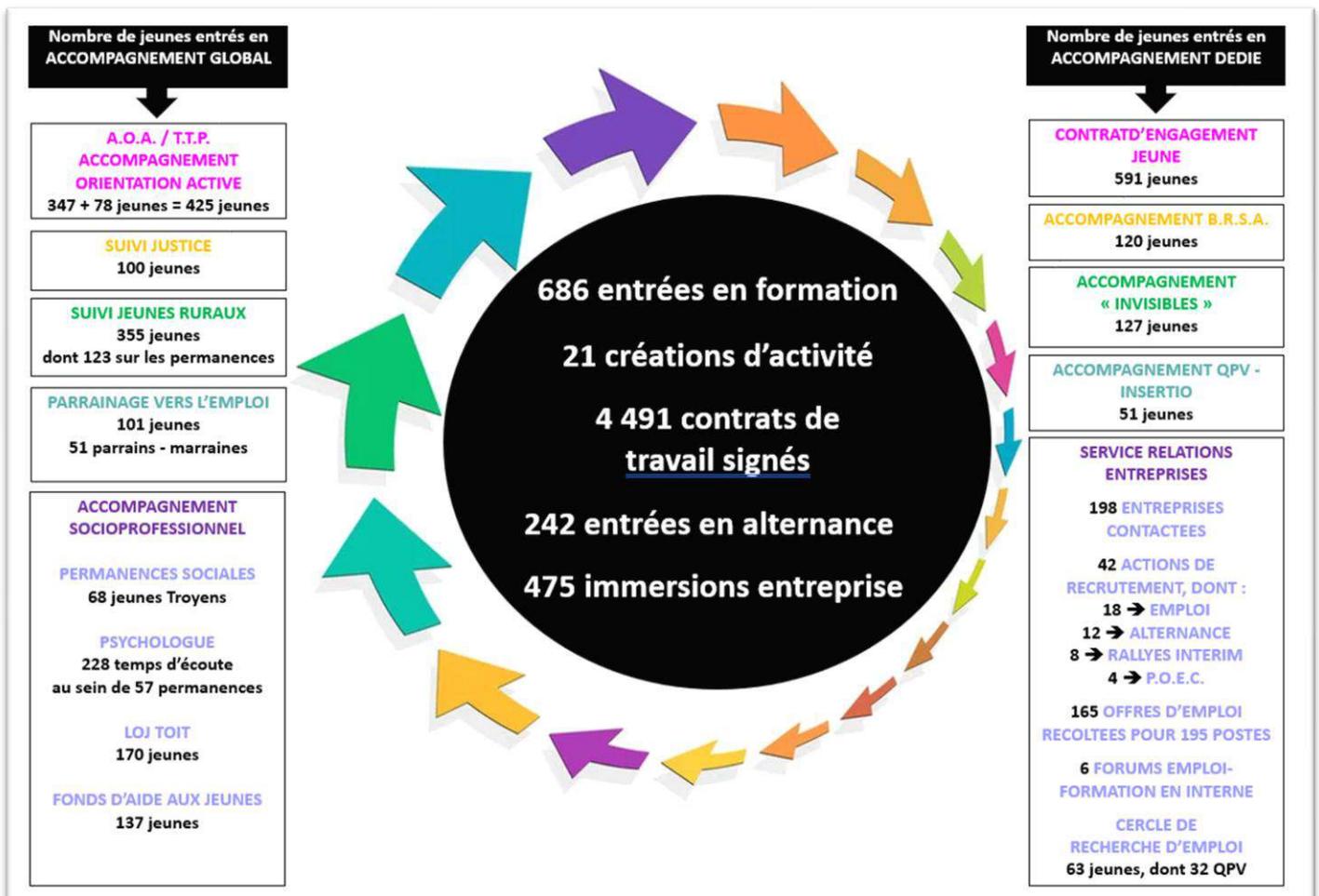
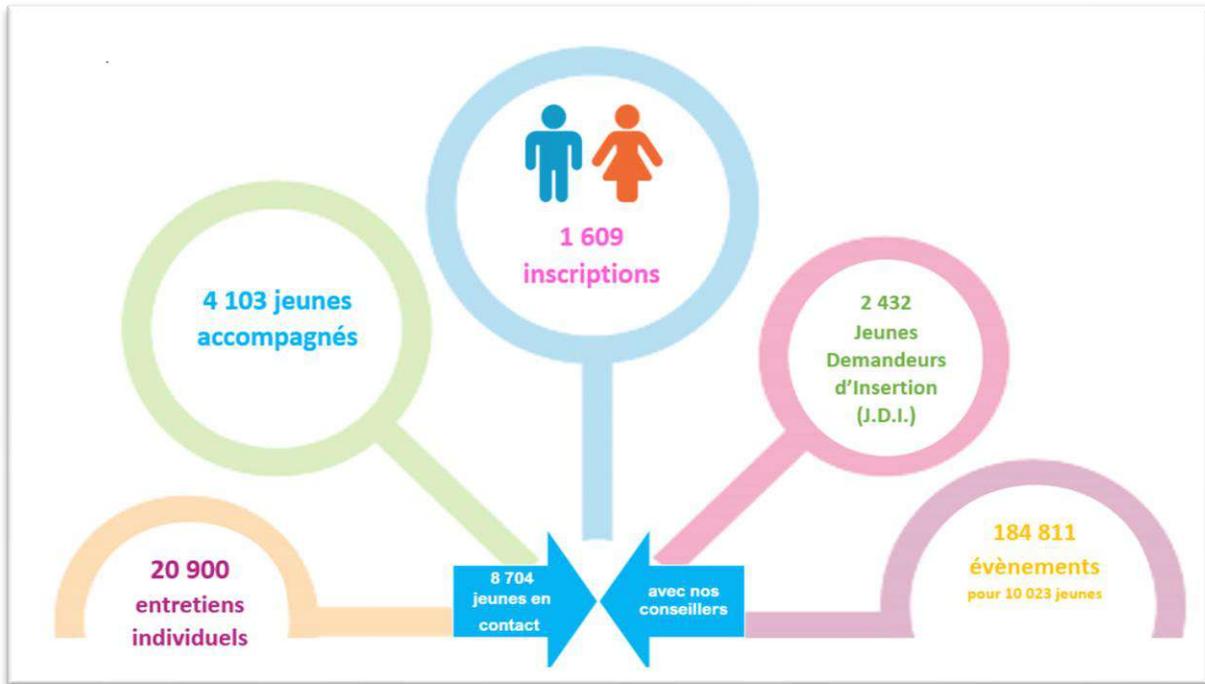


44 Avenue Jean Moulin
 10600 La Chapelle-Saint-Luc
 03.25.71.01.57
 mission.locale.troyes@wanadoo.fr

Horaires :

Lundi : Fermé – 13h30 | 17h
 Mardi : 09h00 | 12h – 13h30 | 17h
 Mercredi : 09h00 | 12h – 13h30 | 17h
 Jeudi : 09h00 | 12h – 13h30 | 17h
 Vendredi : 09h00 | 12h – 13h30 | 16h

3. Son activité 2023



4. Son organisation 2024

Au 1^{er} janvier 2024 l'équipe compte 48 salariés

POLE DIRECTION – 5 personnes

- 1 Directrice
- 1 Directeur Adjoint Technique et responsable de l'accompagnement dédié
- 1 Assistante de Direction et responsable de service Accueil Information Orientation
- 1 Responsable de service Emploi Formation Orientation
- 1 Responsable de service Contrat d'Engagement Jeune

POLE GESTION – 3 personnes

- 1 Assistante Financière
- 1 Community Manager
- 1 Assistante informatique

SERVICE ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION – 5 personnes

- 5 Chargés d'accueil et de Gestion

SERVICE CONSEILLERS EMPLOI FORMATION ORIENTATION – 14 personnes

- 14 Conseillers en Insertion Professionnelle

PLATEFORME LOJ'TOIT – 1 personne

- 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF)

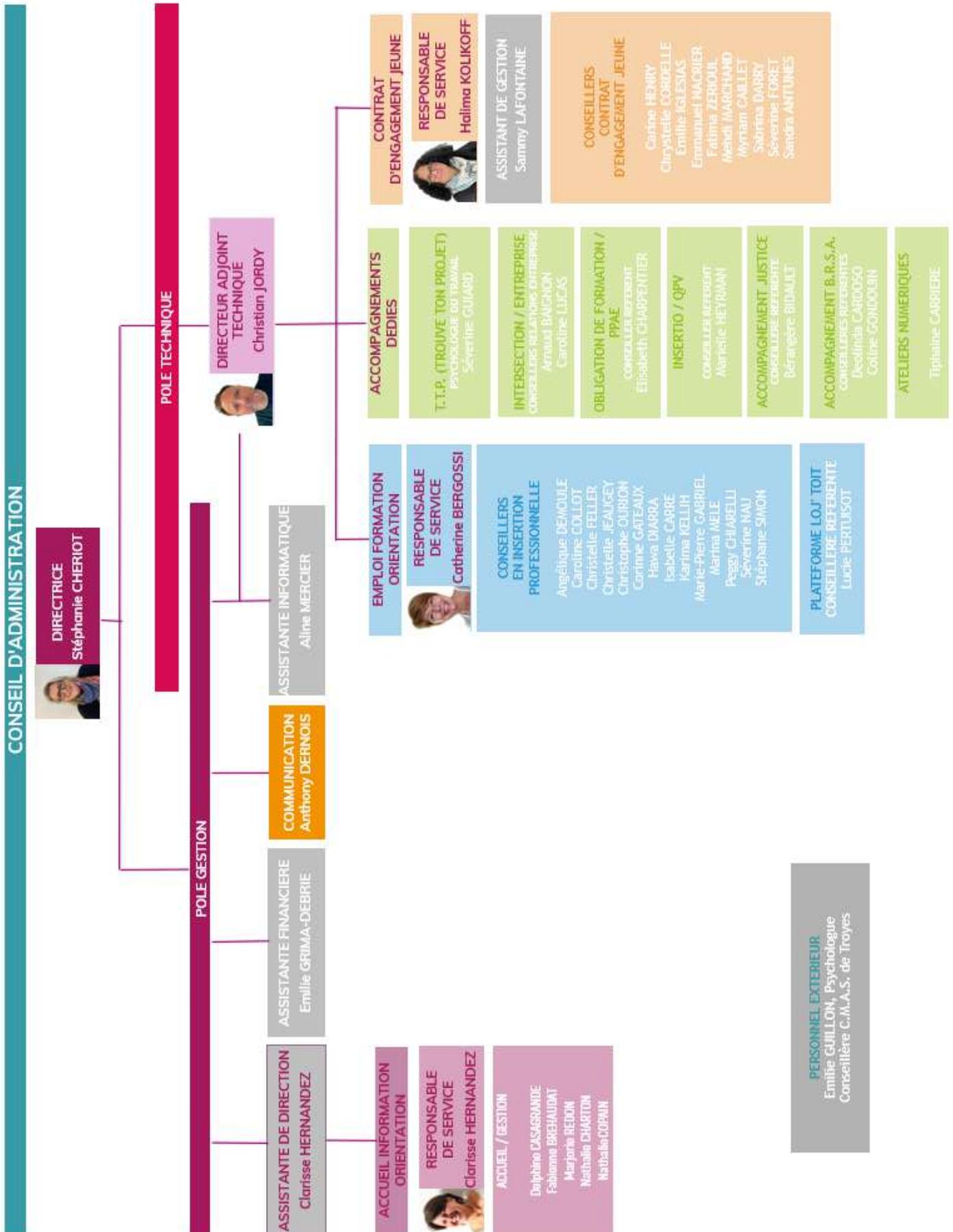
ACCOMPAGNEMENTS DEDIES – 9 personnes

- 1 Psychologue du travail
- 2 Conseillers relation Entreprise
- 1 Conseillère référente Obligation de Formation et Co-Traitance France Travail
- 1 Conseillère Quartiers Prioritaires de la Ville
- 1 Conseillère référente Justice
- 2 Conseillères référentes BRSA
- 1 Service civique sur la plateforme numérique

CONTRAT d'ENGAGEMENT JEUNE – 11 personnes

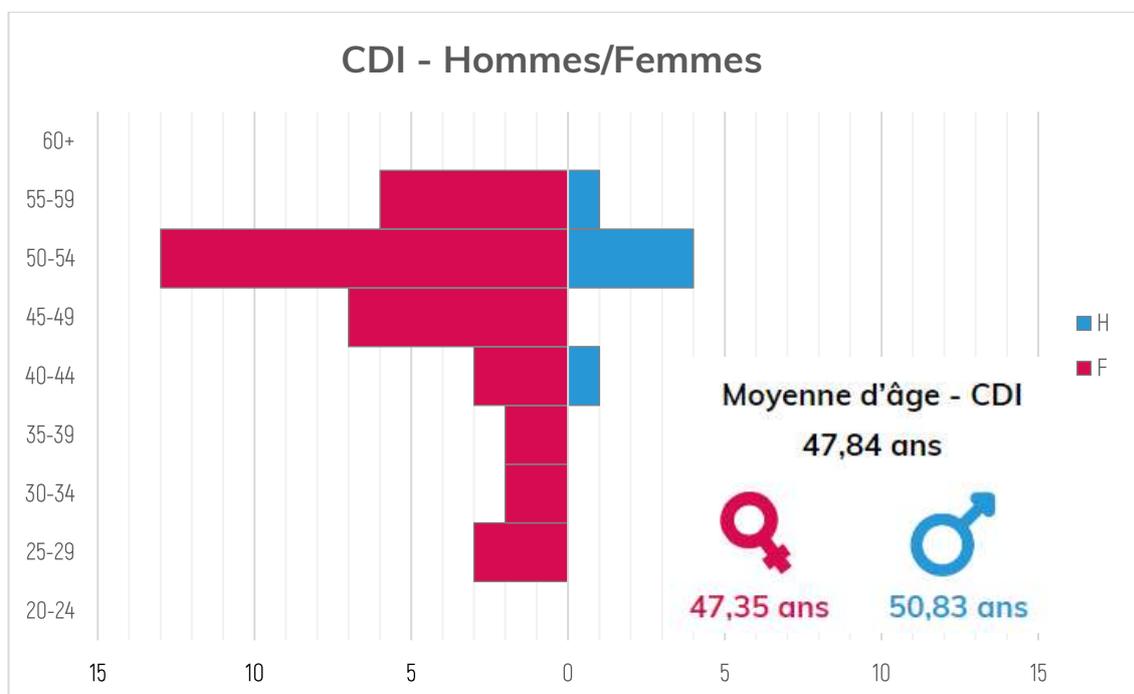
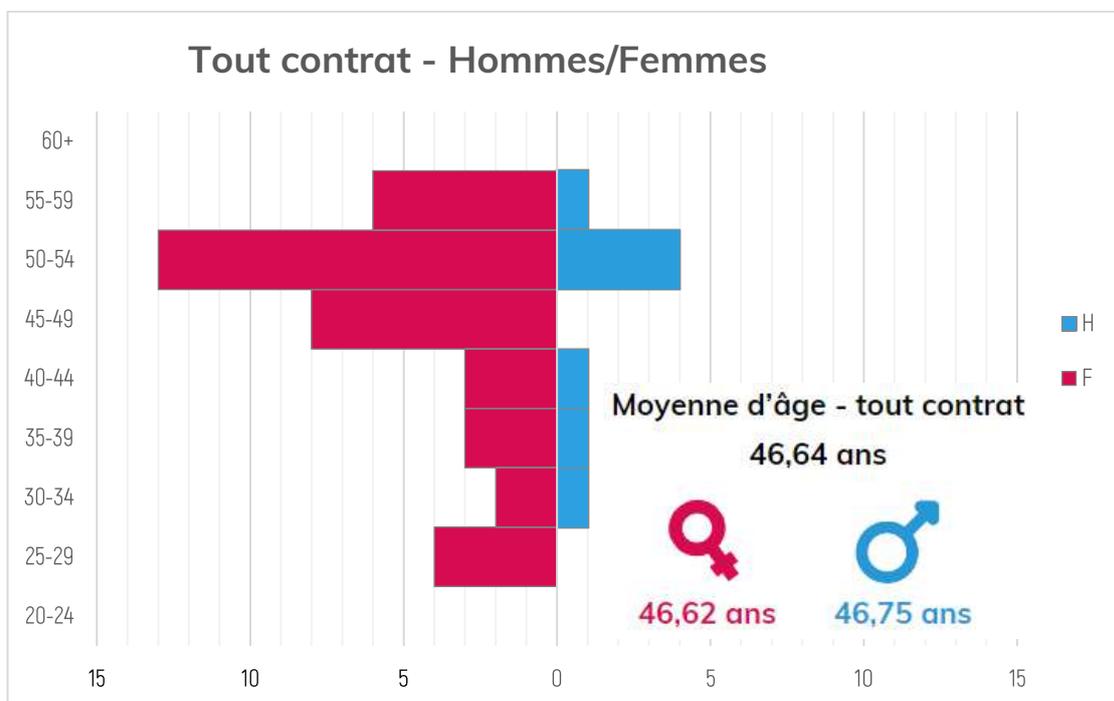
- 1 Assistant de Gestion
- 10 Conseillers référents CEJ

5. Son organigramme 2024



6. Ses ressources Humaines, répartition par âge et par type de contrat

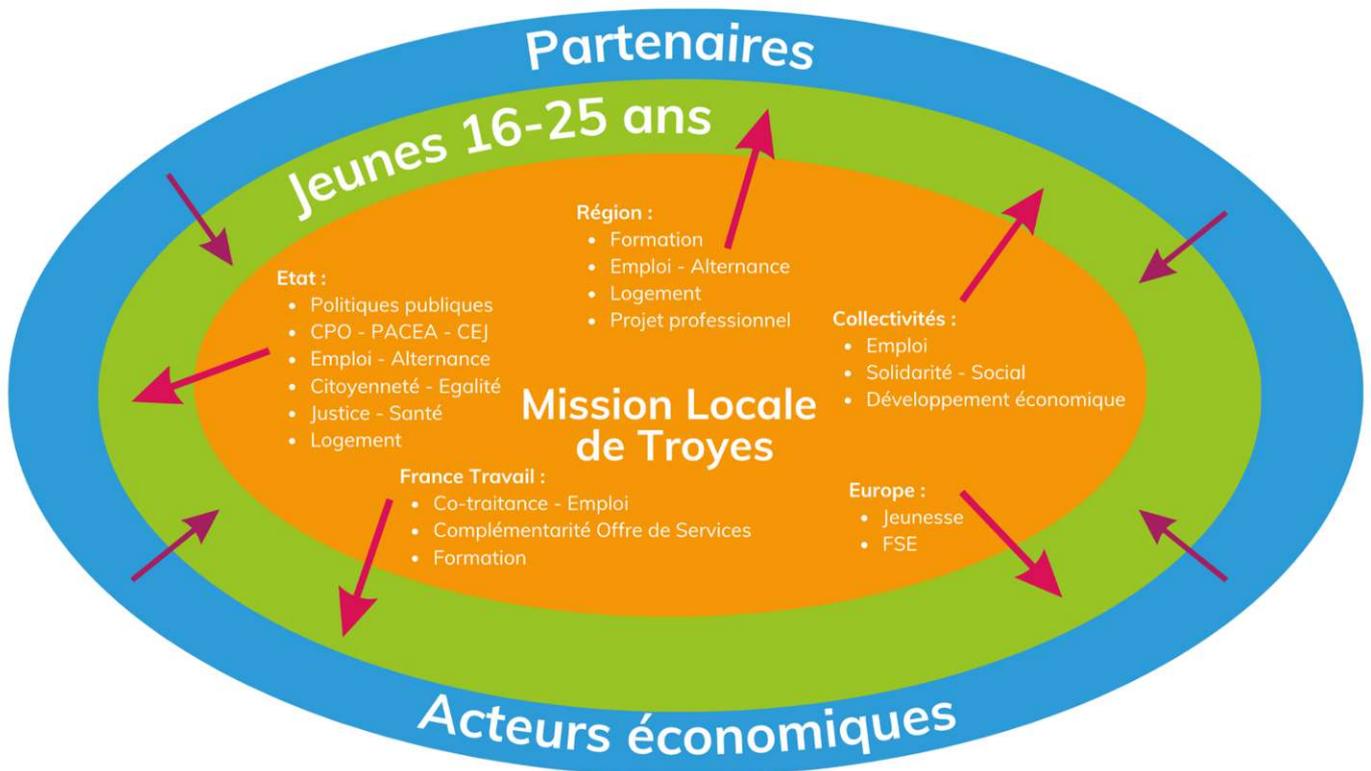
La structure bénéficie d'une stabilité RH forte, avec des salariés majoritairement féminins et en contrat pérenne. Cette stabilité induit une expérience et une expertise qui sont déployées dans la mise en œuvre des politiques publiques et des actions qui construisent la Mission Locale de Troyes pour les jeunes et ses partenaires.



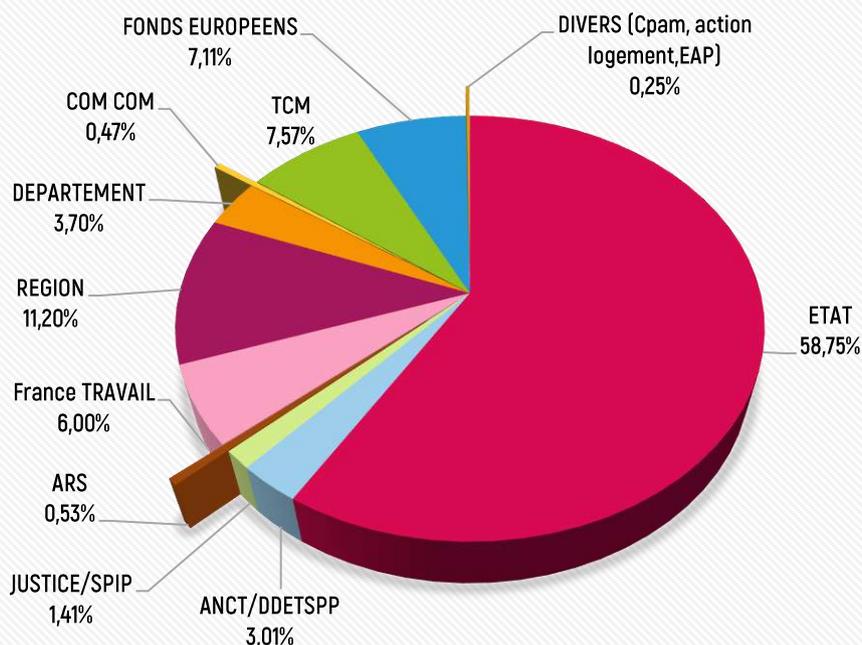
7. Ses financements :

Pour déployer ses actions et l'ensemble de son offre de services, la Mission Locale cherche et bénéficie de financements variés pour répondre aux besoins des jeunes, des partenaires et des acteurs économiques de son territoire.

Contexte : Priorité Jeunes et développement économique du territoire



Répartition des subventions 2024



La Mission Locale de Troyes s'est toujours questionnée sur la pertinence de ses interventions, s'est souvent remise en question pour répondre aux besoins du territoire et de ses acteurs. Cette démarche d'amélioration continue se retrouve pleinement dans le contexte de labellisation du réseau des Missions Locales.

Notre démarche d'amélioration 2024 -2028 s'appuie sur notre autoévaluation via Ariane, qui a été corroborée par notre diagnostic territorial pour enfin se traduire par les axes présentés ci-dessous.

L'ensemble des axes d'actions feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

DEVELOPPER LA VISIBILITE DE LA STRUCTURE POUR MIEUX MOBILISER LES JEUNES ET LES PARTENAIRES

Axe 1.1 – LES LOCAUX

Pourquoi ?

Dans sa démarche d'« aller vers » et de s'affirmer comme un acteur local majeur de l'insertion des jeunes de son territoire, la Mission Locale souhaite mettre en œuvre tous les moyens permettant de développer sa notoriété.

Comment ?

Tout d'abord, géographiquement, avec un déménagement réalisé en Novembre 2023, qui a permis de réunir les équipes alors dispersées sur trois sites distincts, avec pour objectifs :

- Recréer du lien et des échanges entre les équipes,
- Faciliter le management de l'équipe de direction,
- Améliorer les conditions de travail des équipes,
- Améliorer les conditions d'accueil des jeunes et des partenaires,
- Optimiser la visibilité de la structure au niveau local.

Actions d'amélioration envisagées :

- Mettre en œuvre une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprise) au sein de la structure, envers les équipes mais aussi vers les jeunes et partenaires accueillis.
- Mettre en place des éléments de communication extérieure permettant de faciliter le repérage géographique et visuel de la structure pour les usagers.
- Améliorer la signalétique du bâtiment afin de favoriser l'accueil et l'orientation des usagers dans nos locaux.

Ressources nécessaires : Ressources internes en temps salarié affecté à cette mission.

Budget alloué à la création d'éléments de communication.

Pilote : Direction

Echéancier : 2024-2028

Niveau de priorité : 3 - Faible

Indicateurs de suivi :

- Nombre de jeunes en premier accueil
- Nombre de jeunes accompagnés
- Nombre de contacts avec les partenaires, dont les entreprises

Axe 1.2 – CREER UN POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION

Pourquoi ?

Intégrer la communication comme une mission à part entière dans l'activité de la structure en instaurant du temps et des compétences nécessaires à la mise en place d'un plan de communication abouti et efficace.

Comment ?

Depuis le mois de mai 2023, la structure a recruté pour une période déterminée un Community manager afin de démultiplier la communication réalisée jusqu'alors sur les réseaux sociaux, l'objectif étant principalement de diversifier les réseaux utilisés et de se rapprocher au plus près des usages des jeunes.

Cependant, pour développer une communication efficiente, cette action doit faire partie d'un plan de communication établi et mis en œuvre par un chargé de communication, aux missions élargies permettant de faire le lien entre les différentes étapes de création d'un projet.

Actions d'amélioration envisagées :

- Définir les attentes et objectifs de communication de la structure (public, cible, temporalité, budget,...)
- Définir un profil de poste et des compétences nécessaires, en lien avec la CCN des Missions Locales.
- Etablir le process de recrutement du chargé de communication, avec un parcours d'intégration dans l'équipe.

Ressources nécessaires : Budget affecté au financement du poste de Chargé de communication, et éventuellement recherche de financement.

Pilote : Présidence / Direction

Echéancier : 2024-2028

Niveau de priorité : 2 - Moyen

Indicateurs de suivi :

- Nombre de candidatures et entretiens réalisés.
- Date d'intégration.

Axe 1.3 – MAINTENIR LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Pourquoi ?

Le public est actuellement de plus en plus difficile à mobiliser. Pour cela, la structure doit multiplier les actions de communication à destination des jeunes, en diversifiant les canaux de communication et les modalités d'actions.

Comment ?

Déployer la communication de la structure sur plusieurs personnes ressources, afin d'assurer la constance des actions de communication et la possibilité de les intensifier selon le plan de communication établi par la direction.

Au préalable, les personnes ressources pourraient suivre une formation leur permettant de développer leurs compétences et d'harmoniser leurs pratiques.

Les personnes ressources seront sous la responsabilité de la direction, en lien direct avec la Chargée des systèmes d'information et de la communication de la structure.

Actions d'amélioration envisagées :

- Identifier les personnes ressources, volontaires et disponibles, souhaitant s'investir sur des tâches transversales.
- Former les personnes ressources afin d'harmoniser les pratiques et développer les compétences en lien avec la communication interne et externe.
- Mettre en place la cellule communication de façon pérenne au sein de la structure en définissant des temps dédiés sur le long terme.

Ressources nécessaires : Ressources internes en temps salarié affecté à cette mission.

Budget dédié et défini sur l'année sur la communication regroupant formation et mise en œuvre des actions.

Pilote : Direction et équipe d'encadrement

Echéancier : 2024-2028

Niveau de priorité : 1 - Fort

Indicateurs de suivi :

- Date de démarrage de la cellule communication.
- Nombre d'actions de formation réalisées par les salariés volontaires.

Axe 2 – DEVELOPPER LE RESEAU DE PARTENAIRES ET LES ACTIONS SUR LES THEMATIQUES MOBILITE, SANTE ET LOGEMENT

Axe 2.1 - FORMALISER LES LIENS EXISTANTS OU A VENIR EN CONVENTIONNANT AVEC LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE

Pourquoi ?

L'accompagnement global de la Mission Locale nécessite la mobilisation d'un réseau de partenaires qui intervient sur les freins périphériques, en complément de notre action, pour développer l'insertion et l'autonomie des jeunes.

Comment ?

En mobilisant un réseau de professionnels qualifiés, compétents et spécialistes dans les domaines de la mobilité, de la santé et du logement.

Pour garantir une collaboration pérenne et reconnue, une formalisation des conventions est nécessaire.

Actions d'amélioration envisagées :

- Référencer les partenaires ressources aux côtés de la Mission Locale de Troyes.
- Identifier les autres partenaires de notre territoire qui ne sont pas dans notre réseau.
- Définir et articuler les offres de services mutuelles afin d'identifier les manques pour une intervention complémentaire.
- Etablir des conventions de partenariat définissant les champs d'intervention réciproques et mutuels.

Ressources nécessaires : Ressources internes en temps salarié affecté à cette mission.

Pilote : Direction et équipe d'encadrement

Echéancier : 2024-2028

Niveau de priorité : 2 - Moyen

Indicateurs de suivi :

- Nombre de partenaires identifiés.
- Nombre de conventions mises en place.

Axe 2.2 - PERENNISER ET INTENSIFIER NOS INTERVENTIONS DEDIEES A LA SANTE ET AU LOGEMENT

Pourquoi ?

Les questions de santé et notamment de santé mentale, et de logement, sont actuellement prédominantes dans les échanges entre jeunes et conseillers, avec une véritable incidence sur l'insertion socio-professionnelle du public jeune.

Comment ?

En consolidant les actions actuellement mises en place au sein de la structure à travers la Permanence Ecoute – Temps dédié Psychologue clinicienne et la Plateforme Loj'toit – Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Ces deux interventions représentent actuellement 1.2 ETP, pour lesquels les financements sont en constante diminution, et nous obligent à chercher et mobiliser d'autres sources de financement.

La diversification des financements s'impose afin de garantir nos interventions et d'envisager l'intensification de celles-ci.

Actions d'amélioration envisagées :

- Identifier de nouvelles sources de financement mobilisables dans les domaines de la santé et du logement.
- Constituer les dossiers de financement auprès des partenaires (subventions) ou en répondant à des appels à projet.
- Garantir l'offre de service existante en assurant le financement des interventions.
- Intensifier et diversifier nos interventions dédiées à la santé mentale des jeunes avec des nouveaux partenaires.

Ressources nécessaires : Ressources internes en temps salarié affecté à la recherche de financements

Budget spécifique aux déploiements d'actions supplémentaires

Pilote : Direction et équipe d'encadrement

Echéancier : 2024-2028

Niveau de priorité : 1 - Fort

Indicateurs de suivi :

- Budgets complémentaires identifiés
- Budgets complémentaires mobilisés

Axe 2.3 - LEVER LE FREIN DE MOBILITE DES JEUNES DANS LEUR PARTICIPATION AUX ACTIONS EXTERIEURES A LA STUCTURE

Pourquoi ?

La mobilité reste l'un des freins principaux à la mobilisation des jeunes lors de la mise en place d'ateliers, visites ou actions menées à l'extérieur de nos locaux.

Comment ?

L'acquisition d'un véhicule utilitaire 9 places permettrait de transporter les jeunes sur les actions délocalisées.

Il pourra être mobilisé par les conseillers intervenant sur les secteurs ruraux pour déployer plus facilement leur action sur ce territoire.

Actions d'amélioration envisagées :

- Identifier les sources de financement mobilisables (mécénat, don, subventions, ...).
- Définir les modalités d'intervention et d'utilisation du véhicule.
- Acquérir le véhicule en cohérence avec le budget attribué.

Ressources nécessaires : Ressources internes en temps salarié affecté à la recherche de financements

Budget d'acquisition du véhicule

Pilote : Direction

Echéancier : 2024-2028

Niveau de priorité : 3 - Faible

Indicateurs de suivi :

- Budgets identifiés
- Budgets mobilisés

Axe 3 – DEVELOPPER ET PERENNISER LES PARTENARIATS ET ACTIONS AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Axe 3.1 - DEVELOPPER NOTRE RESEAU D'ENTREPRISES

Pourquoi ?

Pour renouveler, multiplier et diversifier les propositions et opportunités faites aux jeunes de la structure sur l'ensemble des secteurs professionnels de notre territoire.

Comment ?

En axant l'action du Service Entreprise de la Mission Locale sur le démarchage des entreprises non identifiées ou non contactées à ce jour.

Actions d'amélioration envisagées :

- Identifier les entreprises, non connues de la Mission Locale, par secteur d'activité
- Démarcher ces entreprises afin de leur proposer notre offre de services dédiée aux employeurs
- Promouvoir les actions de découverte de leur secteur d'activité : visites en entreprises, immersion en entreprise, ...
- Evaluer leurs besoins en recrutement et proposer des solutions adaptées
- Accompagner les entreprises dans leurs différents processus de recrutement

Ressources nécessaires : Ressources internes en temps salarié affecté au développement du réseau

Pilote : Direction – Chargé de Relations Entreprises

Echéancier : 2024-2028

Niveau de priorité : 1 - Fort

Indicateurs de suivi :

- o Nombre d'entreprises repérées
- o Nombre d'entreprises contactées

Axe 3.2 – AMELIORER NOTRE VISIBILITE ET NOTORIETE AUPRES DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Pourquoi ?

Pour fidéliser et donner à la structure Mission Locale une place reconnue comme acteur aux côtés du monde économique de notre territoire.

Comment ?

En engageant une dynamique d'actions permettant un rapprochement et des temps d'échanges sur leur activité et leurs besoins en recrutement.

Actions d'amélioration envisagées :

- Consolider notre réseau d'entreprises et de partenaires
- Intégrer les Clubs Entreprises ou partenaires locaux
- Organiser des temps d'échanges professionnels (matinales, rencontres, ...)
- Améliorer la visibilité de la structure sur le réseau professionnel LinkedIn et via son site internet

- Formaliser un questionnaire de satisfaction sur le service rendu aux employeurs

Ressources nécessaires : Ressources internes en temps salarié affecté au développement du réseau

Pilote : Direction – Chargé de Relations Entreprises

Echéancier : 2024-2028

Niveau de priorité : 2 - Moyen

Indicateurs de suivi :

- Nombre de questionnaires collectés
- Nombre de temps d'échanges organisés

Schéma d'accompagnement de la	35 à 38
Mission Locale de Troyes	
(MAJ 04/06/2024)	

REPERAGE - ALLER VERS

Phase de repérage du public
 Information collective Non Inscrits
 Les Décrocheurs—PSAD—Obligation de formation
 QPV - Jeunes ruraux
 Partenariat avec les Services éducatifs
 France Travail

L'OFFRE DE SERVICE - MISSION LOCALE DE TROYES

POLE ACCUEIL—INFORMATION—ORIENTATION		POLE ADMINISTRATIF
Plateforme Numérique • Espace informatique en libre-service (10 PC) • Ateliers CV, ciblage, entretien, offres en cours • Appui à la citoyenneté et à la vie quotidienne • Appui aux démarches numériques	• Accueil téléphonique et physique • Prise de RDV • Relance des jeunes • Appui administratif	• Gestion des dispositifs • Gestion informatique • Appui administratif aux Conseillers Emploi Formation—Planning • Suivi de l'activité ML, tableaux de bord

OFFRE DE SERVICES DE DROIT COMMUN—ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

INSCRIPTION

PHASE de 1er ACCUEIL

réalisé par des Conseillers, sur le flux ou sur RDV

- Siège, antenne et permanences
- Pré-inscription en ligne



DIAGNOSTIC

APPROFONDI

- Initier le CEP niveau 2.
- Initier le diagnostic et entretien professionnel,
- Etat des lieux de la situation socioprofessionnelle du jeune,
- Identification des forces et freins,
- 1ère demande du jeune,
- Définition et détermination du plan d'action,
- Engagement Plan d'Action sur Offre de Service.

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISE VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE

24 MOIS

ACCOMPAGNEMENT PROJET - FINALISATION → Définir et formaliser son projet professionnel et personnel - 6 MOIS

- Elaboration de projet professionnel - TTP - Trouve Ton Projet
- Actions et prestations France Travail,
- PMSMP - validation du projet pro
- Parrainage
- Accompagnement INSERTIO
- Création - Reprise d'activités
- Alternance / CFA
- Atelier Découverte des Métiers (voir linscription.com) - Lunettes virtuelles

ACCOMPAGNEMENT FORMATION → Mettre en œuvre son projet professionnel et personnel - 6 MOIS

- PMSMP—validation du projet de formation
- Alternance / CFA
- Offre de formation Conseil Régional—France Travail
- TTP—Trouve Ton Projet

ACCOMPAGNEMENT VERS / DANS L'EMPLOI → Accéder à l'autonomie et sécuriser son projet - 6 MOIS

- Ateliers Techniques de Recherche d'Emploi
- Alternance / CFA
- Travail sur les Offres d'Emploi / Recrutements - Service SSM
- Mobilisation vers l'emploi et/ou l'alternance Conseil Régional—France Travail
- Actions et prestations France Travail
- PMSMP - initier une démarche de recrutement
- Parrainage
- Accompagnement INSERTIO ou INTERSECTION
- Création - Reprise d'activités

PIAL (Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue) - 6 MOIS - Allocation spécifique (6 x 552.29 €)

- Public extra-européen avec une autorisation de travail
- Formation en français complémentaire / offre de service de droit commun
- Travail obligatoire en amont d'une entrée CEJ

CONSEILLER EN ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL

ACCESSIBLE A TOUS LES JEUNES INSCRITS

PROPOSE UN TRAVAIL PONCTUEL OU UNE REPONSE PRECISE SUR DES THEMES QUI NE NECESSITENT PAS UN ENTRETEN INDIVIDUEL - LIBRE ACCES

- PC à disposition
- Prise en charge de toutes les demandes nécessitant une validation immédiate de la Mission Locale (formation, emploi, TRE,...)
- Appui TRE (CV, lettre, préparation à l'entretien) / proposition d'offre
- Promotion de l'Offre de service de la Mission Locale
- Informations sur les Métiers
- Promotion des offres en cours
- Promotion des actions de formation et d'alternance
- Mise en place de PMSMP
- Secours, gestion des urgences (F.A.J,...)

SANTE—SOCIAL - MOBILITE

- Permanence Ecoute - psychologue clinicienne
- Permanence CMAS - Assistante sociale (Troyens)
- Intervention / Sensibilisation diététicien
- Sécurisation financière - FAJ
- Atelier sensibilisation aux 1ers secours
- Atelier Code de la route
- Simulateurs de conduite

PLATEFORME LOJ'TOIT

Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF)

- Appui / accompagnement aux démarches liées au logement
- Favoriser l'accès, le maintien dans le logement des jeunes
- Accompagner les jeunes dans une logique d'insertion sociale vers le logement autonome

APPUI AUX EMPLOYEURS

Conseiller relations entreprises

- Conseil aux entreprises et prospection - Appui au recrutement
- Elaboration du profil de poste / Recueil et traitement des offres d'emploi
- Présélection et préparation des jeunes aux entretiens avec les employeurs
- Ateliers personnalisés pour les jeunes demandeurs d'emploi
- Montage et suivi administratif des mesures aidées

TTP - TROUVE TON PROJET (4 MOIS)

Psychologue du travail

- Repérer les éléments de tempérament, les valeurs professionnelles et les compétences
- Repérage du potentiel d'apprentissage et des connaissances de base
- Travailler sur ses intérêts professionnels pour ciblage de métiers et se renseigner sur la formation professionnelle.

OFFRE DE SERVICES DEDIEE—ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES - 6 MOIS

- Parcours d'accompagnement renforcé et individualisé de 6 mois permettant 15 à 20 heures d'activité par semaine sous forme d'ateliers, d'entretiens et de démarches personnelles.
- Une phase d'intégration collective de 7 à 8 semaines, s'appuyant sur l'intervention des partenaires et adaptée aux différents publics : - de 26 ans, allophones et mineurs.
- 7 thématiques abordées : Accès à l'emploi, Formation, Logement, Projet professionnel, Citoyenneté, Santé et Sport loisirs culture.
- Accès favorisés aux solutions structurantes telles que E2C - EPIDE - SMV - PROMO 16/18...
- Actions et ateliers favorisant le rapprochement avec les entreprises.
- Sensibilisation et engagement dans des actions citoyennes et innovantes.
- Mise en œuvre et participation à des actions culturelles
- CEJ Jeunes en rupture (partenariat AURORE)

INSERTIO

4 mois d'accompagnement intensif pour le public QPV

- Identification des compétences
- Repérer et mobiliser le public QPPV
- Accompagner le public QPPV
- Préparer les candidatures des jeunes
- Mise en Relation sur les offres d'emploi
- Animer les ateliers spécifiques et délocalisés
- Co-animer le réseau parrainage
- Renforcer les acteurs de l'insertion et de l'éducation spécialisée sur le public QPPV

ACCOMP. BRSA

6 mois d'accompagnement spécifique pour le public BRSA

- Remobilisation et motivation du public
- Travail sur les compétences transférables et transversales.
- Vérifier l'accès aux droits de l'allocataire
- Identifier les freins à l'insertion sociale et professionnelle
- Travailler sur la levée des freins
- Etablir un parcours d'élaboration de projet ou d'accès à l'emploi
- Favoriser les périodes en entreprise
- Présentation des mesures spécifiques au public suivi

ACCOMP. JSMJ MO / MF

12 mois d'accompagnement spécifique pour le public sous main de justice

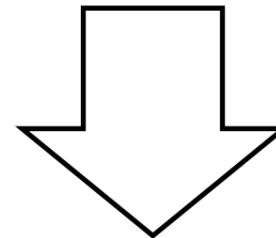
- Intervenir en milieu ouvert et fermé
- Articuler les interventions des partenaires
- Faciliter l'entrée des jeunes sous main de justice sur les dispositifs de Droit commun
- Travailler en étroite collaboration avec les services de la PJJ et du SPIP
- Etablir un parcours d'élaboration de projet ou d'accès à l'emploi adapté au public suivi
- Travail sur les compétences transférables et transversales.
- Dispositif TREMPAIN en partenariat avec la PJJ

INTERSECTION

2 mois d'accompagnement intensif pour le public QPV

- Préparation et personnalisation de la recherche d'emploi en lien avec les compétences identifiées (individuel et groupe)
- Cercle de recherche d'emploi
 - ciblage entreprise,
 - prospection,
 - présentation directe auprès des employeurs,
 - mutualisation des offres collectées.
- Acquisition d'une méthode transposable de recherche d'emploi.
- Saisonnalité.

FINALITES



EMPLOI — FORMATION QUALIFIANTE — INITIALE

AUTONOMIE DU PUBLIC

A LA FIN DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

RETOUR ACCOMPAGNEMENT GLOBAL